

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ORMES  
SEANCE DU 14 JUIN 2023

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération :15

Date de la convocation : **8 JUIN 2023**

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le 15 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois le **14 JUIN à 20 heures 30**, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames : BEAUMONT Elodie, CURIEN Véronique, FONTAINE Béatrice, GASSE Ombeline, PUGLIA Catherine, ROUSSEL Karine, SAVOURIN Marie-France

Messieurs : BODIN Serge, BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, RIBOT Florent, ROUGET Vincent, ROULLEAU Marc, SABOURIN Jacques, SERVANT Ludovic

**Absents excusés** MAZELLE Philippe, OUVRARD Tiffany, VASLIN Aurélie, ZERBIB Délia

**Pouvoirs :**

**A été élu Secrétaire : SABOURIN Jacques**

Objet de la délibération :

**2023/22**

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Madame le Maire rappelle que Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que l'Agent exerçant les fonctions de secrétaire de Mairie, au grade de Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe, fera valoir ses droits à la retraite prochainement.

Considérant le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (délibération 2022/27)

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, catégorie C, à temps complet, en raison du départ en retraite de l'agent exerçant les fonctions de secrétaire de mairie

Considérant que cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- La création d'un emploi permanent au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> Classe relevant de la catégorie C, à temps complet pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie
- Précise que le poste sera à pourvoir au 15 septembre 2023. Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023

Pour extrait conforme  
Aux Ormes le 15 juin 2023  
Béatrice FONTAINE  
Maire